

# COMMISSION RESTAURATION



*Séance du 19 juin 2023*

Présents MEKILA Adeline, OUVRARD Françoise, WOLFF Nicolas, CASES Sophie, NAUDIN Karine, LAZEYRAS Estelle, BARLIER Thierry, CHARRIER Frédéric, POMMIER Sophie.

Excusés SAINT-PÉ Séverine, MASSEÏ Muriel, CLERC Isabelle, GAUTIER Adeline, DEMEOCQ Karine, CHABRIER Lydie, CRAMPON Brigitte (DDEN).

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

### ▲ Approbation du compte rendu de la commissions restauration du 05 décembre 2022

Mme MEKILA a ouvert la séance et a mis au vote le compte rendu de la commission restauration du 05 décembre 2022. Aucune remarque n'a été soulevée, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

### ▲ Reconduction de la Charte du restaurant scolaire et de la pause méridienne pour l'année scolaire 2023-2024

Depuis la rentrée de septembre 2021, une nouvelle charte du restaurant scolaire et de la pause méridienne a été mise en place.

Cette charte avait été validée par l'ensemble des membres de la commission restauration lors de la séance du 08 juillet 2021.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, il est proposé de la reconduire en l'état pour l'année scolaire 2023-2024. Aucune remarque n'a été soulevée, la Charte sera donc reconduite.

### ▲ Règlement intérieur du restaurant scolaire et du temps d'interclasse pour l'année scolaire 2023-2024

Chaque année, le service des Affaires Scolaires et Périscolaires de la Mairie de Neuville de Poitou remet à jour ce règlement.

Pour l'année scolaire 2022-2023, une tarification sociale a été instaurée, tenant compte des quotients familiaux des familles.

Les quotients indiqués ont été choisis suite à un retour de la CAF notamment, et sont également ceux pratiqués le plus généralement, comme par exemple à Charrais.

Prix d'un repas	Elèves originaires de NEUVILLE-DE-POITOU et d'YVERSAY		Elèves originaires d'autres communes
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle - Elémentaire
< ou = 500	1 €	1 €	1 €
501 à 900	2,85 €	3,25 €	4,25 €
901 et +	2,90 €	3,30 €	4,30 €

Il convient de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire et du temps d'interclasse, à l'onglet « modalités de facturation ».

Après lecture de la proposition de modification, Monsieur CHARRIER souhaite qu'il soit précisé que la vérification est faite en « début d'année civile ». Aussi, le règlement sera modifié comme suit :

*« Pour rappel depuis la rentrée de septembre 2022, la tarification sociale par quotient familial a été instaurée.*

*A ce titre, les quotients familiaux sont vérifiés en début d'année civile par le service des Affaires Scolaires et Périscolaires, pour ajuster le quotient familial. Cependant, les familles sont invitées à se manifester à chaque changement. »*

## ▲ Reconduction du règlement intérieur de la garderie de Bellefois pour l'année scolaire 2023-2024

Chaque année, le service des Affaires Scolaires et Périscolaires de la Mairie de Neuville de Poitou remet à jour ce règlement.

Ce règlement n'a pas été modifié, il a été proposé une reconduction à l'identique, validé par les membres présents à la commission.

## ▲ Questions diverses

### ➤ Tarif de cantine et garderie :

Pour rappel, depuis la rentrée de septembre 2022, la tarification de cantine a évolué, en instaurant une tarification au quotient familial.

Il a été proposé de ne pas augmenter les tarifs de cantine et de la garderie de Bellefois pour l'année scolaire 2023-2024.

### ➤ Fil rouge « Jeux olympiques 2024 » :

Mme Gautier, représentante des parents d'élèves de l'école Jules Ferry, a pris contact avec le service des affaires scolaires et périscolaires pour demander la possibilité de mettre en place des actions sur la thématique des JO 2024, se déroulant en France l'été 2024.

Aussi, il a été décidé de faire participer les enfants fréquentant les garderies de Bellefois et la Souris Verte pour la réalisation de décorations comme par exemple des banderoles ou bien les anneaux olympiques.

Des drapeaux vont être imprimés pour les colorier et pourront être mis en décoration tout au long de l'année dans les restaurants scolaires et les garderies.

Enfin, Thierry Barlier, chef de cuisine à Jules Ferry, proposera avec son équipe, des menus à thèmes sur un pays précis, faisant ainsi découvrir aux enfants les spécialités culinaires des pays participants aux JO.

Il a été convenu de proposer au minimum un menu par mois afin de laisser le temps nécessaire aux équipes de cuisine de trouver le menu à proposer et le pays représenté.

Faisant suite à la thématique des menus, M. Wolff a demandé de modifier les informations indiquées sur les menus de la dernière semaine d'école en notant « *menus selon les stocks* » et non « *menus selon les effectifs* ».

En effet, M. Wolff a indiqué que cette formulation pouvait laisser entendre que la dernière semaine d'école n'était pas obligatoire et certaines familles pourraient ne pas scolariser leur enfant.

➤ Pesée des déchets alimentaires :

Les représentants de parents d'élèves de l'école de Bellefois souhaitent connaître les dernières pesées ayant eu lieu sur le site Jules Ferry / Petits Cailloux / Cuisine centrale et sur le site de Bellefois.

Attention, pour rappel, sur Bellefois, le site est occupé en période de vacances scolaires par le centre de loisirs Arnovel qui dépose ses bio déchets dans les containers de la collectivité.

BELLEFOIS											
2022				2023							
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL
Poids déchets kg	58	176	129	105	126	180	167	55	111	95	1202
Nombre de ramassage	4	4	3	3	4	3	4	2	5	4	36

  

Jules Ferry											
2022				2023							
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL
Poids déchets kg	164	229	179	226	302	135	250	202	295	221	2203
Nombre de ramassage	4	4	3	3	4	2	4	4	5	4	37

\*\*\*\*\*

